

Communiqué

12/11/2024

Avec une année climatique catastrophique, le prix du lait reste un enjeu crucial pour les éleveurs de chèvres !

Alors que les négociations commerciales annuelles sont sur le point de débuter, une petite musique commence à s'installer, incitant à une baisse des prix de la matière première agricole en répercussion de la baisse de l'inflation. S'il est vrai que le consommateur a dû prendre sa part dans l'augmentation des prix observée ces dernières années, La FNEC rappelle que l'inflation commence en réalité seulement à retrouver un niveau proche de ce que l'on observait en 2019. En effet, **l'indice INSEE des prix à la consommation** était encore de **+1,2% en octobre 2024**.

Si le prix du lait de chèvre a objectivement augmenté ces dernières années, celui-ci reste environ **25€/1000l en dessous du prix de revient** en 2023. Un niveau encore trop bas pour que les éleveurs de chèvres vivent dignement de leur métier !

De plus nous observons une baisse de la collecte entamée depuis 2023 et qui s'accroît encore en 2024 approchant une **baisse de 3% sur les 8 premiers mois de l'année 2024**. Cette baisse de la collecte, couplée à des conditions climatiques difficiles et une situation sanitaire explosive avec l'arrivée d'un nouveau variant de la FCO l'été dernier ne sont pas de bon augure pour le revenu des producteurs de lait de chèvre. Les conditions climatiques défavorables à la production de fourrages de qualités vont entraîner une hausse des charges d'alimentation, sans permettre d'atteindre des niveaux de production habituels. Les dernières estimations de l'Idel chiffrent un manque à gagner de 25€/1000L pour une baisse de production de 5% par chèvre sur une exploitation pour la campagne 2024, s'ajoutant à un prix du lait déjà trop bas pour couvrir le prix de revient.

La FNEC affirme donc le besoin **d'inscrire un prix du lait de chèvre à la hausse** dans les conditions générales de vente qui seront envoyées par les industriels laitiers à la grande distribution. En effet, **la loi Egalim2 assure la prise en compte de la MPA (matière première agricole) dans les conditions générales de vente du transformateur**.

Dans le contexte de baisse d'attractivité des métiers d'élevage et du défi majeur de renouvellement des générations, un signe clair doit être donné par l'aval de la filière pour accompagner la modernisation et l'amélioration des conditions de travail et de revenu des éleveurs de chèvres !

Contact : Jacky Salingardes, président - 06 76 76 67 62

Raphaël Guyet, directeur - 06 37 47 11 68